



# Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente janvier à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du vingt-trois janvier deux mil vingt-six, dont un exemplaire a été affiché numériquement sur le tableau d'affichage de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de Messieurs Triquet Dominique, Joly Michel, Caplier Julien, Montador Gilles, Poquet Sébastien et Seillier David

Monsieur Triquet Dominique, absent excusé, donne procuration à Madame Tartare Isabelle,

Madame Tartare Isabelle est désignée secrétaire de séance.

**Après lecture à l'assemblée du procès-verbal de la précédente réunion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les informations données par Monsieur le Maire comme suit :**

*« Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Emile Bouchez et de Madame Marie-Christine DUPONT, demandant l'abandon du projet de construction de la nouvelle école » est remplacé par « Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Emile Bouchez et de Madame Marie-Christine DUPONT, demandant de surseoir le projet de construction de la nouvelle école »*

Monsieur le Maire demande maintenant à l'assemblée de délibérer sur les questions à l'ordre du jour :

**OBJET : Campagne de recensement et d'étude des propositions de modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des services de l'Académie de Lille et donne connaissance de la date limite du 03 février 2026 pour toute demande de modification de l'organisation du temps scolaire de l'école d'Hesdigneul-les-Boulogne.

Madame Thellier rappelle les horaires actuels : matin de 8h35 à 12h, pause de 12h à 13h35, après-midi de 13h35 à 16h15

Et propose à partir de la rentrée scolaire de septembre 2026 les horaires suivants : matin de 8h30 à 11h30, pause de 11h30 à 13h30, après-midi de 13h30 à 16h30

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée décide d'accepter la proposition de Madame

Thellier, adjointe aux affaires scolaires.

**OBJET : Sollicitation de la Dotation de Solidarité Communautaire pour la période de 2021 à 2026**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 concernant la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire pour les équipements communaux pour la période de 2021 à 2026 à destination des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Monsieur le Maire propose de solliciter la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 36 145.63 € ainsi que le bonus de 3 614.56 € (si éligibles) pour les projets suivants :

- La création de la cuisine à la nouvelle école, la dépense HT s'élève à 19 683.41 €
- La création d'un espace ludique avec jeux pour enfants, la dépense HT s'élève à 49 894 € HT

Soit un montant total de travaux HT de 69 577.41 €

Après délibération, à l'unanimité, l'assemblée décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire de solliciter la DSCE pour les projets exposés ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de dotation et à signer tous les documents nécessaires y afférents.

**OBJET : Manifestations communales de l'année 2026 et suivantes : Tarifs de la buvette (boissons et tartes)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant le règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu l'inscription des crédits au Budget Primitif 2026 et suivants,

Vu la régie de recettes numéro 20403,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de la buvette dans le cadre des manifestations communales de l'année 2026 et suivantes,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants :

TARIFS BUVETTE			
BOISSONS	ANCIENS TARIFS	TARIFS PROPOSÉS	TARIFS RETENUS
Bière pression Whisky coca	3 €	3 €	3 €

Picon Bière	3 €	3.50 €	3.50 €
Ricard Muscat Pétillant Whisky	2 €	2.50 €	2.50 €
Verre de rouge Verre de rosé Verre de blanc	1 €	2 €	2 €
Bouteille de vin Rouge/blanc/rosé	7 €	8 €	8 €
Bouteille de pétillant	8 €	9 €	9 €
Orangina Coca Oasis Perrier	1 €	2 €	2 €
Bouteille d'eau 50 cl	-	1 €	1 €
Café	1 €	1.50 €	1.50 €
1 part de Tarte	2 €	2 €	2 €
1 Tarte	13.50 €	15 €	15 €

Questions diverses :

- Demande de Madame la Directrice de l'école d'Hesdigneul-les-Boulogne :  
Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Jenny Sart, sollicitant un soutien financier exceptionnel pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique de fin d'année.  
L'assemblée, à l'unanimité, décide de donner un accord de principe à Madame la Directrice, la Commune s'engage à accorder une aide financière pour la bonne réalisation du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heure et cinquante minutes

La secrétaire de séance,

Le Maire,